

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 11 avril 2015 à 13 h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Neal Rankin
	Monsieur Brian Bertram
	Monsieur Jean Cloutier
	Monsieur Charles de Broin

Assiste également à la séance monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 13 h 04 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2015-04-024– Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes)
4. Dépôt et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2015.
5. Ratification des paiements exécutés par chèque.
6. Rapport du Maire suppléant concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides
7. Rapport du Maire suppléant concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : Règlement 2015-03 - Avis de motion – Règlement concernant le traitement des membres du conseil.
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Projet de règlement 2015-01 : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme
 - 10.2. Projet de règlement 2015-02 : Règlement sur les dérogations mineures
11. Projets de résolution
 - 11.1. Modification du calendrier des séances du conseil municipal
 - 11.2. Centre communautaire – formation du comité
 - 11.3. Acquisition d'embarcation
 - 11.4. Acquisition du matériel de numérotation des immeubles de la municipalité

- 11.5. Signature d'un protocole d'entente avec PLTN
- 11.6. Aménagement de sentiers pédestre – autorisation d'utiliser le fonds de parcs
- 12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2015
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
- 13. Correspondance –
- 14. Affaires nouvelles - aucune
- 15. Période d'intervention des membres du conseil –
- 16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
- 17. Clôture et levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2015-04-025 - Dépôt et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2015.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2015, avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2015;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Résolution 2015-04-026 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} mars 2015 au 31 mars 2015 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 16 827,07 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

6. Rapport verbal du Maire suppléant concernant les activités du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport du Maire suppléant concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2015-04-027 – Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire suppléant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET RÉSOLU :

DE MANDATER le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 13 avril 2015, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Avis de motion Règlement 2015-03 – Règlement concernant le traitement des membres du conseil.

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour adoption le règlement 2015-03 concernant le traitement des membres du conseil municipal présenté séance tenante; Une copie du règlement contenant la rémunération proposée, le fait que cette rémunération sera indexée, le fait que le règlement aura un effet rétroactif et les mentions prévues à l'article 6 de la loi, est déposée séance tenante.

10.- Adoption de règlement

10.1 2015-04-028 –Projet de règlement 2015-001 – Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

1.- QUE le premier projet de Règlement 2013-001 – Règlement constituant un comité consultatif, soit et est adopté; et,

2.- De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, une assemblée publique de consultation relativement audit règlement 2015-001 – Projet de Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme, à son contenu et aux conséquences de son adoption le samedi 2 mai 2015, à 9h45, soit au moins quinze (15) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Résolution 2015-04-029 - Règlement 2015-002 – Projet de règlement sur les dérogations mineures

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

- 1.- Que le premier projet de Règlement 2015-002 – Projet de règlement sur les dérogations mineures, soit et est adopté; et,
- 2.- De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, une assemblée publique de consultation relativement audit règlement 2015-001 – Projet de Règlement sur les dérogations mineures, à son contenu et aux conséquences de son adoption le samedi 2 mai 2015, à 9h45, soit au moins quinze (15) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- **Projets de résolution :**

11.1 Résolution 2014-04-030 – Modification du calendrier des séances du conseil

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

1. DE MODIFIER le calendrier des séances du conseil comme suit :
 - a. la séance ordinaire prévue au calendrier des séances pour être tenue le 9 mai sera tenue le 2 mai 2015, à 10 heures (10A.M) ; et,
 - b. la séance prévue pour le 11 juillet sera tenue le 4 juillet 2015 à 10 heures (10A.M).
- 2.- QUE le secrétaire-trésorier avise les citoyens de ces modifications, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Résolution 2015-04-031 – Centre communautaire – formation du comité

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un centre communautaire;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE CRÉER un comité spécial du conseil formé comme suit;

- a) Le maire de la municipalité;
- b) 2 membres du conseil nommés par résolution;
- c) 2 membres de l'association PLTN;
- d) 2 citoyens de la municipalité.

De plus le comité pourra s'adjoindre des ressources techniques pour le secondar dans ses travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Résolution 2015-04-032 Acquisition d'embarcation

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité d'acquérir une embarcation afin d'effectuer les opérations requises par les règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU :

1. QUE la municipalité acquiert de « Le Groupe Thomas Marine » un bateau usagé (2011) de 16 pieds, équipé d'un moteur Yamaha et d'une remorque pour la somme de 6 495 \$;
2. QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis pour donner effet aux présentes; et,
3. QUE le Maire de la municipalité et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à émettre le paiement de 6 495 \$ en plus des taxes de vente applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

11.4 Résolution 2015-04-033 – Acquisition de matériel de numérotation des immeubles

CONSIDÉRANT les demandes de soumission sur invitation adressées à trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
Appuyé par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité acquiert de Signel Services inc. l'équipement requis pour l'indication des numéros de porte pour chacune des immeubles de la municipalité pour la somme de 3 930,65\$ toutes taxes comprises ; et,

QUE le Maire de la municipalité et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à émettre le paiement de 3 930,65\$ incluant les taxes de vente applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

11.5 Résolution 2015-04-034 – Convention avec Préservation Lac-Tremblant-Nord.

CONSIDÉRANT les besoins de services de marinas de qualité pour les citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Préservation Lac-Tremblant-Nord (PLTN) est propriétaire de la marina du Lac-Tremblant et titulaire exclusif des droits de gestion de la marina du lac Bibitte;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les représentants de PLTN et ceux de la municipalité ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de convention au conseil;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET RÉSOLU :

QUE la convention soumise au conseil soit signée entre la municipalité et PLTN ;

QUE la municipalité paie une somme de 15 000 \$ en contrepartie des services rendus par PLTN ;

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes ; et,

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à émettre le paiement de la somme de 15 000 \$ (plus les taxes) tel que prévue à l'entente.

Le vote est demandé :

POUR : 4
CONTRE : 2

La proposition est ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

11.6 Résolution 2015-04-035 – Aménagement de sentiers pédestre – autorisation d'utiliser le fonds de parcs.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son centenaire de fondation, la municipalité projette de baliser un sentier pédestre qui se trouve déjà utilisé ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité nommé à cette fin ont déterminé l'assiette du sentier ;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ces sentiers le comité a établi un budget maximal de 60 000 \$;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

QU'UNE somme maximale de 60 000 \$ payée à même le fonds de parc soit autorisée pour la réalisation du sentier pédestre « du Centenaire »; et,

QUE le directeur général dépose au conseil pour approbation, préalablement au début des travaux, un budget détaillé des dépenses requises aux fins de réaliser ce sentier.

Le vote est demandé :

Tous les membres du conseil votent pour L'ADOPTION de la résolution.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2015.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme – Aucun dossier

13. Correspondance – *Aucune*

14. Affaires nouvelles – *Aucune*

15. Période d'intervention des membres du conseil – *Aucune*

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Résolution 2015-04-036 – Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée 13 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier